



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 30 juin 2026 à 9 h 30 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Vincent Roy, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Rachel M. Deslauriers, Adrian Corbo, Steve Moran, Isabelle Cousineau, Isabelle N. Miron, Julie Bélisle, Tiffany-Lee Norris Parent, Marc Carrière, Catherine Craig-St-Louis, Luc Chénier, Chloé Bourgeois, Timmy D. Jutras, Jean Lessard, Michael Korhonen, et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absentes, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette et madame la conseillère Sonia Ben-Arfa.

Monsieur le conseiller Vincent Roy préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet, Catherine Leclerc, directrice adjointe de Cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Antoine Cremer, attaché politique, Bob Rioux, directeur des communications du Cabinet du conseiller désigné, Zoé Venne, adjointe politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Richard Kouamé, directeur, Finances, Patrick Leclerc, directeur général, STO, Michaël Nowakowski, coordonnateur de projet, STO, Michelle Périard-Brunet, directrice des finances et trésorière, STO, Sophie St-Pierre, directrice de l'expérience client, STO et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

CP20260630-P1

STO – STATUT 2026 ET MISE À JOUR FINANCIÈRE

Introduction par monsieur le conseiller Edmond Leclerc.

Présentation par monsieur Patrick Leclerc, directeur général et mesdames Sophie St-Pierre, directrice de l'expérience client, Michelle Périard-Brunet, directrice des finances et trésorière, STO.

Plan de la présentation :

1. Présentation des résultats financiers audités au 31 décembre 2025;
2. Mise à jour et projection pour l'année se terminant le 31 décembre 2026;
3. Orientations et paramètres 2027;
4. Sommaire financier 2025-2029.

Madame la conseillère Chloé Bourgeois prend son siège à 9 h 41.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Un questionnement est soulevé quant à une diminution des services, malgré l'augmentation de la contribution municipale. Il n'y a pas eu de coupure dans les heures de service ajoutées et là où il y a eu ces ajouts, il n'y a pas eu de diminution d'achalandage. La diminution a été constatée aux endroits où les services n'ont pas été bonifiés. Le taux d'achalandage est présentement en analyse. Un retour est fait sur la contribution municipale, avec explications quant à l'écart creusé pendant la COVID. L'aide d'urgence a pu être étirée, mais les revenus ne sont pas de retour comme pré-pandémie. La Société de transport de l'Outaouais (STO) demeure avec une préoccupation quant à l'amélioration de l'offre de services, il est souhaité de maintenir le niveau de services. La diminution de la contribution gouvernementale demeure préoccupante, la situation est de plus en plus difficile et différents scénarios sont en analyse. On demande ce qu'il adviendra de la taxe sur le stationnement, s'il est impossible d'optimiser les services. L'engagement pris par la STO était de bonifier de 5 % du niveau de services, avec maintien annuel. D'autres bonifications exigeraient de nouvelles contributions. Concernant TramGo, le dossier est toujours au niveau du gouvernement du Québec en ce qui a trait au remboursement attendu.

Monsieur Christian Tanguay, directeur général adjoint, Direction se joint à la rencontre à 10 h.

Un questionnement est soulevé quant au risque financier pour les contribuables, considérant les différentes contributions demandées (immatriculations et comptes de taxes). Des explications sur la situation financière prépandémie sont de nouveau présentées, de même que sur les modalités de remboursement du gouvernement du Québec et l'utilisation de la marge de crédit. Les discussions sont actuellement en cours au niveau du conseil d'administration de la STO, pour déterminer les prochaines étapes et analyser différents scénarios. Des suivis seront faits au conseil municipal, avant toute décision, le cas échéant.

Les travaux du conseil d'administration portent sur une volonté de maintenir l'offre de transport en commun aux citoyens, qui est un service essentiel. Mais le désengagement du gouvernement provincial demeure le principal enjeu.

Des préoccupations sont soulevées quant à la hauteur de la contribution municipale vs le budget total de la STO. On souhaite qu'une révision complète soit réalisée.

Au Québec, peu d'investissements sont faits pour le transport en commun vs le réseau routier. Le coût du transport en commun apparaît de façon obligatoire sur le compte de taxes, contrairement à d'autres dépenses qui n'ont pas à être détaillées. Il est important d'investir dans les actifs.

Il est demandé s'il n'est pas requis de réorganiser le service, en fonction de l'achalandage, avant de demander des contributions supplémentaires. On mentionne qu'il faut aussi écouter les non-utilisateurs du transport en commun. Pour les utilisateurs, le service requis doit être offert, car à défaut, les gens vont utiliser leur véhicule.

On souligne les efforts réalisés par la STO, rappelant que toutes les sociétés de transport sont déficitaires. Il est important de pouvoir investir dans un service public. Le gouvernement du Québec doit avoir une vision d'avenir pour investir en transport en commun.

Des discussions se poursuivent quant aux contributions municipales et provinciales et au débat souhaité sur le dossier.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 30.

Reprise du comité plénier public à 10 h 45.

CP20260630-P2

STO – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – PROLONGEMENT DU RAPIBUS VERS LE BOULEVARD DE L'AÉROPORT

Introduction par monsieur le conseiller Edmond Leclerc.

Présentation par messieurs Patrick Leclerc, directeur général, Michaël Nowakowski, coordonnateur de projet et madame Sophie St-Pierre, directrice de l'expérience client, STO.

Plan de la présentation :

1. Besoin d'intervention et objectifs;
2. Liste longue / Liste courte des solutions;
3. Évaluation des scénarios;
4. Projet proposé;
5. Prochaines étapes.

Madame la conseillère Sonia Ben-Arfa prend son siège à 10 h 55.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

On demande s'il serait possible d'avoir une étude d'opportunité similaire pour l'ouest ainsi que des précisions sur le financement anticipé pour le projet dans l'est et le tronçon visé. Le tronçon sera de 3.9 km. Le même processus a été réalisé dans l'ouest, au niveau de l'étude d'opportunité, expliquant la solution présentée pour le Tramway. Cette étude est disponible sur le site Web de la STO. Des explications supplémentaires sont données quant aux raisons ayant motivé le choix du Rapibus pour l'est. On fournit des précisions sur la question du financement, considérant les enveloppes disponibles qui sont limitées. Le projet est financé (PQI), toutefois d'autres opérations essentielles ne sont pas financées (ex. acquisition de véhicules). La priorité pour la STO demeure le financement des autobus.

Des questionnements sont soulevés quant à l'échéancier projeté pour la réalisation du projet, on demande si certaines étapes ne pourraient pas être accélérées, ainsi que sur le tronçon envisagé. On souhaiterait qu'il y ait des lignes locales de rabattement dans le parc industriel, en remplacement du transport à la demande. Dans l'avant-projet, une nouvelle consultation publique sera prévue, pour discuter de ces différents éléments.

L'offre de stationnement incitatif à l'aéroport est intéressante, pour les citoyens de BMA, pour l'utilisation du Rapibus. Il est souhaité que les entreprises soient aussi consultées dans le processus, afin de connaître les besoins. Des précisions sur le transport à la demande dans l'Aéroparc sont données.

Ce projet est une bonne nouvelle pour l'est de la Ville. On souligne le travail réalisé par le conseil d'administration de la STO dans ce dossier.

Des explications sont données sur les distinctions entre les études réalisées pour l'est et l'ouest. Principalement, dans l'ouest, il n'y a pas de corridor d'emprise, engendrant des coûts supplémentaires importants.

Il serait souhaité d'avoir un stationnement incitatif à proximité de l'Autoroute (ligne mauve) et d'évaluer les possibilités de prolonger le projet de Rapibus plus loin dans l'est. Il est important d'avoir une vision globale, à long terme, des liens structurants.

Un suivi pourra être fait afin de mieux faire connaître le transport à la demande dans le parc industriel.

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 36.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc quitte son siège.

Mesdames Zoé Venne, Sophie St-Pierre, Michelle Périard-Brunet et messieurs Michaël Nowakowski, Patrick Leclerc quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 13 h 05.

Messieurs Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés, Eric Pilote, conseiller stratégique, Cabinet du conseiller désigné et mesdames Mychelle Vaive, cheffe de service, Loisirs, sports et développement des communautés, Josianne Cossette, cheffe de section, Loisirs, sports et développement des communautés, Roxane Portelance, coordonnatrice, Loisirs, sports et développement des communautés, Rachel Rivard, cheffe de service, Communications, et Mila Drouin (membre de la commission jeunesse) se joignent à la rencontre.

CP20260630-P3

ADOPTION DU RENOUELEMENT DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ACTION JEUNESSE 2026-2030

Introduction par mesdames les conseillères Isabelle Cousineau et Chloé Bourgeois.

Présentation par monsieur Sébastien Vallée et madame Mychelle Vaive, accompagnés de madame Mila Drouin.

L'objectif de la présentation est d'adopter le Plan d'action 2026-2030 de la Stratégie municipale d'action jeunesse.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Bilan du Plan d'action 2022-2024 de la Stratégie municipale d'action jeunesse (SMAJ);
3. Consultations réalisées;
4. Plan d'action 2026-2030 de la Stratégie municipale d'action jeunesse (SMAJ);
5. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- Accepter le dépôt du Bilan du Plan d'action 2022-2025 de la Stratégie municipale d'action jeunesse;
- Adopter le Plan d'action 2026-2030 de la Stratégie municipale d'action jeunesse;
- Mandater la Commission jeunesse d'assurer le suivi du déploiement du Plan d'action 2026-2030 de la Stratégie municipale d'action jeunesse;
- Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à assurer la mise en œuvre du Plan d'action 2026-2030 de la Stratégie municipale d'action jeunesse;
- Autoriser le trésorier à prévoir un budget de 607 000 \$ pour la mise en œuvre du Plan d'action 2026-2030 de la Stratégie municipale d'action jeunesse, soit une somme de 107 000 \$ pour l'année 2026 ainsi qu'une somme de 125 000 \$ pour chaque année de 2027 à 2030;
- Autoriser le trésorier à transférer tout solde annuel du Plan d'action 2026-2030 de la Stratégie municipale d'action jeunesse aux années subséquentes.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

L'implication des jeunes est soulignée dans le cadre de l'élaboration de cette Stratégie. On mentionne qu'il pourrait être intéressant d'avoir des sièges observateurs pour les jeunes au sein d'autres comités. La Commission jeunesse est régulièrement interpellée par d'autres comités/commissions.

Il est mentionné que les membres de la Commission jeunesse peuvent continuer, même après leur mandat, à différents niveaux. On propose d'évaluer la possibilité d'impliquer les jeunes du milieu collégial ou universitaire, autrement. Antérieurement, il y avait les Tables jeunesse, cette option serait donc à évaluer (du financement étant autrefois disponible). Actuellement, les jeunes de moins de 18 ans sont visés, puisqu'ils n'ont pas le droit de vote, pour leur permettre de s'exprimer librement. Ce modèle a été cité en exemple par plusieurs villes.

Les membres du Conseil sont invités à assister aux rencontres de la Commission jeunesse et de prendre contact avec les conseils étudiants des différents établissements scolaires.

On souligne l'importance de réserver des espaces significatifs pour les jeunes dans les infrastructures municipales, afin de leur donner l'occasion de se rassembler.

Les membres sont en accord avec les recommandations, pour suivi à une prochaine séance du conseil municipal.

Fin du comité plénier public à 13 h 40.